

- AIDE FINANCIERE -
Dépenses prises en charge

2017/2018

Le tuteur et le référent pédagogique sont les garants de l'aide financière.

Ils gèrent :

- La nature et l'importance des dépenses engendrées entre le 4/09/2017 et le 3/09/2018
- Le montant des dépenses tout au long de l'année en relation avec notre équipe.
- La prise en charge de leurs frais (sous forme de notes de frais) par l'association.

❖ Développer mon potentiel

Activité culturelle – Sportive, musicale ou autre.

Les activités peuvent être prises en charge par l'aide financière dans la mesure où elles ne dépassent pas le montant maximal et que les tuteurs sont d'accord sur la gestion de l'aide financière.

Sont pris en charge

- ❖ L'inscription à l'activité
- ❖ Le matériel **nécessaire** à la pratique de l'activité : tenue de judoka, de gymnastique, instrument de musique, méthode de musique, chevalet etc.

Ne sont pas pris en charge

- ❖ Les déplacements liés à l'activité
- ❖ Les événements payants organisés par la structure sportive, musicale ou autre.
- ❖ Le matériel considéré par l'Institut Télémaque comme non nécessaire à la réalisation de l'activité et dont le jeune pourrait se passer.

❖ S'ouvrir au monde

1. Séjours/Voyages

Les séjours/voyages peuvent être pris en charge par l'aide financière dans la mesure où cela ne dépasse pas le montant maximal et que le tuteur est d'accord sur la gestion de l'aide financière.

Sont pris en charge

- ❖ L'inscription si et seulement si le dossier est motivé par une envie certaine du jeune.
 - o Apprentissage des langues.
 - o Séjour dans une famille d'accueil du pays.
 - o Découverte de la culture d'une région ou d'un pays.
 - o Découverte d'un nouveau domaine d'action et de connaissance.

Ne sont pas pris en charge

- ❖ Les frais de déplacement, de restauration ou d'hébergement durant les périodes de transit
- ❖ Les frais liés à la diplomatie : Passeport, VISA, ESTA, etc.

- AIDE FINANCIERE -
Dépenses prises en charge

2017/2018

2. Livres et médias

L'Institut Télémaque souhaite permettre aux jeunes de se cultiver par eux-mêmes. Grâce à l'aide financière, il est possible de financer :

- ❖ Lecture :
 - Lectures demandées par la classe ou pour le baccalauréat (hors manuels scolaires)
 - Lectures plaisir adaptées au filleul: romans, nouvelles, BD, etc.
 - Liseuses

- ❖ Parascolaire
 - Dictionnaires de langues, Bescherelle.
 - Méthodologies, Annabac etc.

- ❖ Presse (Version papier ou en ligne)
 - Magazines pédagogiques
 - Journaux nationaux et internationaux.

3. Sorties

- ❖ Sorties culturelles :
 - Théâtre
 - Ciné-concerts
 - Opéra
 - Musée
 - Cinéma
 - Etc.

- ❖ Autres sorties :
 - Parc d'attraction : Nationaux, locaux, espace Game, laser Game etc.
 - Sportives : Patinoire, matchs, piscine etc.

Sont pris en charge :

- ❖ Les abonnements dans le cadre des activités pour le filleul.
- ❖ Les tickets individuels pour les tuteurs et leur filleul.
- ❖ Les repas pour les tuteurs et leur filleul.
- ❖ Les frais d'hôtel du filleul

Ne sont pas pris en charge :

- ❖ Les frais d'hôtel des tuteurs.

4. Déplacements du trinôme

Sont pris en charge

- ❖ Les transports en commun :

- AIDE FINANCIERE -
Dépenses prises en charge

2017/2018

- o Abonnement transport : Uniquement pour les filleuls lycéens scolarisé dans une autre commune que leur lieu d'habitation (>45min. De trajet)
- o Tickets individuels liés aux sorties organisées : 20 tickets maximum par tête par année scolaire.

- ❖ Les transports en train :
 - o Les billets des tuteurs et du filleul.
- ❖ Les transports en voiture :
 - o Les indemnités kilométriques sous certaines conditions, à faire valider au préalable par le/la responsable de région.

Ne sont pas pris en charge

- ❖ Les frais de parking
- ❖ Les frais d'essence
- ❖ Les frais kilométriques dans des conditions autres que celles énumérées plus haut.

Nous laissons le choix aux tuteurs de se faire rembourser les frais qu'ils ont engagés dans le cadre de leur tutorat et qui sont énumérés ici.

❖ **Trouver ma voie**

Cours de soutien ou stage de mise à niveau/pré-rentrée

Les cours de soutien et les stages de mise à niveau/pré-rentrée seront déduits de l'aide financière de manière générale, sauf exceptions suivant accord de l'équipe Institut Télémaque.

La prise en charge par Télémaque se fera sous réserve de la validation du coordinateur Education Nationale quant au besoin avéré du filleul.

Nous laissons aux tuteurs/référents jusqu'au 31 Juillet pour nous communiquer les demandes de cours de soutien, de stage et de mises à niveau. Les demandes éventuellement reçues après le 31 juillet seront imputées sur la nouvelle année.

Autres stages/BAFA

Pris en totalité sur l'aide financière

❖ **Matériel demandé par l'établissement**

Ne sont pas pris en charge

- ❖ Fournitures scolaires : stylos, crayons, gommes, cahiers, classeurs, trousse, sacs à dos etc.
- ❖ Matériel spécifique : blouse de physique/chimie, tenue d'EPS, etc.
- ❖ Manuels scolaires

Sont pris en charge

- ❖ Livres à lire pour la classe : Baccalauréat de français, demande spécifique d'un professeur.
- ❖ Calculatrice scientifique